

secteur et représente plus de 30 p. 100 de la valeur monétaire.

Nous accordons aussi la priorité aux pays en développement les plus pauvres. Nos prévisions pour les cinq prochaines années indiquent que 80 p. 100 de l'aide publique au développement ira aux pays les plus pauvres, soit ceux dont le PNB est de \$200 ou moins, 11 p. 100 à ceux dont le PNB varie entre \$200 et \$375, et moins de 10 p. 100 à ceux dont les revenus sont plus élevés.

Notre stratégie de développement se caractérise également par une plus forte concentration géographique. En 1976-1977, le nombre de pays où nous occupons d'un programme de développement permanent et bien structuré passera de 30 à 27. Cinquante-six pour cent de nos fonds bilatéraux seront affectés aux dix programmes nationaux les plus importants, et 40 p. 100 aux cinq pays importants.

En plus de ces mesures spécifiques, il est évident que la stratégie influence le fonctionnement quotidien de notre programme; de plus, on effectue présentement différentes études et des changements administratifs afin de poursuivre la mise en application de la stratégie. Voici en quoi consistent certaines de ces initiatives: mise sur pied de mécanismes administratifs pour le déliement de l'aide canadienne en vue d'achats dans les pays en développement; étude importante sur les effets éventuels d'un déliement complet, incluant les avantages pour les pays en voie de développement, de même que les coûts pour l'économie canadienne, examen des possibilités de substituer un programme d'aide à l'agriculture à certains programmes d'aide alimentaire, puisque la véritable solution consiste à augmenter la production sur place, plutôt que d'envoyer continuellement de l'aide alimentaire.

Après ce bref exposé de certains aspects des relations du Canada avec les pays en voie de développement, je passerai maintenant à un autre sujet d'intérêt immédiat pour le Canada.

Le droit de la mer

La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer vient de terminer sa quatrième session à New York et je considère, après mûre réflexion, qu'elle a accompli des progrès considérables dans la plupart des domaines dont elle s'occupe. Il sera sans doute nécessaire de poursuivre les négociations sur certaines questions importantes avant que des solutions satisfaisantes n'interviennent, mais le nouveau texte de négociation présenté par le Président de la Conférence constitue une nette amélioration par rapport à celui de l'an dernier.